

Table ronde

Implication médicale : Du conseil minimal de l'activité physique à la prescription

Animateur : Jacques Bigot - Responsable du Pôle Ressources National Sport Santé Bien-Être

Alexandre Feltz, Spécialiste de médecine générale et Adjoint au Maire de Strasbourg

Patrick Bacquaert, Médecin-chef - Institut de Recherche du Bien-être de la Médecine et du Sport Santé (IRBMS)

Karim Belaid, Médecin généraliste et Vice-Président - Société Française Sport-Santé (SF2S)

Mr Jacques Bigot a introduit le sujet en évoquant la récente publication de la HAS : [« Guide de promotion, consultation et prescription médicale d'activité physique et sportive pour la santé »](#). Après quelques rappels sur la nécessité d'impliquer les médecins dans la promotion du conseil verbal ou écrit (prescription AP), il a ainsi sollicité les 3 intervenants autour d'une question simple :

Comment vous médecins prescrivez-vous la pratique d'une APA, sous quelle forme et sur quels outils vous appuyez-vous ?

Pour le Docteur Alexandre Feltz, pour tous les patients il est fondamental de pouvoir faire rapidement un bilan de leurs inactivités physiques ou de leurs capacités et pouvoir proposer quelque chose. Il utilise ainsi le levier du mode de déplacement des personnes au quotidien, pour essayer de les faire bouger plus. Il faut que les professionnels puissent poser quelques questions sur l'activité physique. Selon lui, ce travail du médecin traitant ou du professionnel de santé de 1er recours sur ces questions est d'une puissance incroyable pour les changements de comportement. La question de la prescription ne porte pas nécessairement sur la capacité ou la formation des médecins à prescrire, selon lui.

La prescription doit restée dans son **activité habituelle**, ce n'est pas au médecin d'effectuer les tests d'activité physique par exemple. Le binôme gagnant c'est Médecin Généraliste / Intervenant spécialisé en APA avec les réseaux qui font la coordination.

La seule difficulté aujourd'hui c'est qu'il est nécessaire **d'avoir un système organisé et financé**. Dès que l'on met en place un système organisé et financé les médecins s'engagent massivement dans les dispositifs.

Le Docteur Patrick Bacquaert a partagé ce premier avis, il convient d'encourager l'activité physique au quotidien. La **prescription écrite est selon lui, mieux observée** que le simple conseil verbal.

Il a pu préciser que certains freins à la prescription ne relèvent effectivement pas de la formation aux médecins mais de l'**absence de structure de coordination**, la **méconnaissance des formations des personnes accueillant leurs patients** ou encore les **risques médicaux-légaux** engagés avec la prescription. La clé se situe dans l'accompagnement des médecins et certains réseaux peuvent jouer ce rôle d'accompagnement des médecins vers la prescription. A ce titre, l'IRBMS joue un rôle dans l'optimisation des moyens de prescrire l'activité physique.

L'avis du Docteur Belaid a confirmé les éléments précédemment soulevés, les médecins doivent intégrer l'activité physique dans leur arsenal thérapeutique.

Cela commence ainsi par le conseil minimal jusqu'à une prescription écrite et également rentrer dans le cadre spécifique du décret pour les personnes en ALD. Pour cela, **des outils** pour s'approprier le dispositif sont nécessaires. Le médecin traitant dans le cadre du parcours de soin doit orienter son patient en fonction de ses besoins, sa condition physique vers le **bon professionnel, la bonne structure et si possible au meilleur coût**.

Le docteur Belaid est revenu sur les besoins identifiés par les médecins lors de soirées d'informations : Avoir un **dispositif reconnu, identifié, fiable** et un **moyen rapide, simple, de le solliciter**. Enfin, il semble aussi primordial d'expliquer et présenter les dispositifs mais également inviter les médecins à découvrir les activités sport-santé.

La seconde question posée par Jacques Bigot concernait le rôle des structures de coordination dans l'aide apportée aux médecins.

Comment une structure de coordination peut venir vous conforter dans votre prescription ? Que lui demandez-vous comme accompagnement ?

Le Docteur Feltz a mis en avant le fait qu'il est nécessaire d'avoir un **vrai accompagnement** pour le patient. Il faut que cette structure puisse proposer une prise en charge totale ou partielle et qu'elle mette en place un véritable **plan d'Activité Physique Adaptée**. Elle doit également pouvoir faire **remonter au médecin** toutes les informations du Bilan Médico-Sportif réalisé. Cet aller-retour avec le patient au centre de la prise en charge rend les choses complètement **sécurisées et dynamiques**. Enfin, avoir **un numéro unique** pour que les médecins puissent orienter leurs patients facilement et rapidement semble être une nécessité pour les aider dans cette démarche.

Ce type de fonctionnement et d'outils est également partagé par le Dr Bacquaert. Selon lui, il convient également de ne pas oublier

que **chaque territoire à ses spécificités**. Dans certains territoires, les médecins font face à une très grande précarité et l'activité physique est alors loin d'être la préoccupation des patients. Ils n'ont parfois que très peu de temps à y accorder. C'est pour cette raison que les villes ou les structures de coordination doivent **mettre en place des moyens pour accompagner** les médecins. Leur rôle étant de faire les retours au médecins, en fidelisant ou encore en évaluant.

Il est alors important que les médecins soient détachés de ces tâches car ils n'ont plus le temps d'intégrer la nouvelle thématique que représente l'activité physique.

Enfin, pour conclure le Dr Belaid évoque le fait que les médecins souhaitent avoir **un dispositif labellisé, des clubs et animateurs labellisés**. Les patients le souhaitent également, elles se sentent en sécurité quand elles savent qu'elles ont à faire à une personne qui a suivi une formation qui va savoir quoi leur proposer. C'est un point primordial tout comme le fait d'avoir une offre attractive et une cartographie afin d'avoir une idée de la répartition des activités sur le terrain.

L'aide financière pour accompagner les personnes dans le dispositif est également une chose déterminante.